LE GRAIN DE SABLE

N° 433 – MARDI 08 JUILLET 2003

ATTRACTION, VAUDEVILLE ET INTOLERANCE

Dans ce numéro



L'OMC a perdu sa plaque (Grand jeu concours)
Alors que les mobilisations se préparent contre la Ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Cancun début septembre, par exemple à Montréal du 27 au 30 juillet (contre la Mini-ministérielle OMC voir http://montreal.resist.ca) au Larzac les 8, 9 et 10 août (à l'initiative de la Confédération paysanne voir www.larzac2003.org), le 30 mai à Genève les plaques officielles de l'OMC ont été retirées du batiment sensé l'abriter. Elles voyagent depuis lors afin que les incrédules puissent toucher du doigt les méfaits réels que l'OMC provoquent sur le développement du monde et de ses peuples. Nous souhaitons suivre son voyage jusqu'à Cancun où les militant-e-s la couleront certainement. Si vous la voyez passer à côté de chez vous, si vous l'apercevez sur le chemin, n'hésitez pas à nous envoyer une photo de la plaque pour documenter son dernier voyage avant qu'au Mexique elle ne disparaisse à jamais. (passez le mot) journal@attac.org

1- Attractivité fiscale, non ! Attractivité globale oui ! (Par Vincent Drezet)
Le discours dominant s'appuie sur l'insécurité économique et sociale et, sur l'air du « trop de prélèvements entraîne la fuite des cerveaux, éloigne les investisseurs et conduit à moins de croissance donc moins d'emplois », prétend ainsi justifier la baisse des impôts (notamment des impôts progressifs) et des « charges » sociales, ou encore la création de zones franches et de statuts fiscaux dérogatoires bref, autant de mesures répondant aux préceptes néo-libéraux bien connus mais franchement opposés à la conception d'une fiscalité juste, instrument de financement du secteur public, de redistribution et de correction des inégalités.

2- Le vaudeville arc-en-ciel de la taxe de type Tobin (Par Isabelle Franck et Arnaud Zacharie)
La taxe sur les transactions financières internationales (type Tobin) a déjà fait couler beaucoup d'encre. La France a été le premier pays de la zone euro à voter une loi en sa faveur. En Belgique, le travail de sape du mouvement altermondialiste a débouché sur un projet de loi qui devait être voté avant la fin de la législature arc-en-ciel. C'était sans compter sur l'absentéisme répété de plusieurs députés et sur les nombreux « coups bas politiques » des libéraux. Le projet de loi, ainsi laissé en suspens, sera-t-il intégré à la nouvelle déclaration gouvernementale ? L'enjeu pourrait être de taille au vu des positions de certains gouvernements importants.

3- Brèves d'OMC (Par omc.marseille)
Aucun progrès à la dernière mini conférence chargée d'aplanir les difficultés avant Cancun - Les sujets de Singapour ne font pas recette - Les USA menacent l'Egypte si elle ne se joint pas à la plainte US contre l'UE sur les OGM - Les USA sur la défensive face à 3 propositions portant sur les règles anti-dumping - Les Africains ne veulent pas entendre parler des sujets de Singapour et mettent en cause les pratiques de l'OMC - Multiplication des réunions informelles à l'OMC avant Cancun - Pour renforcer l'institutionnalisation de l'OMC, Supachai s'entoure d'un comité "d'experts"

4- La tolérance zéro, c'est, tout bêtement, l'intolérance maximale (Par Gustave Massiah)
La diabolisation des jeunes et des lieux, banlieues et quartiers, renvoie à une stratégie de lutte contre l'ennemi de l' intérieur : la gestion du social trouve ses sources dans la gestion du handicap ; la référence aux valeurs renvoie au moralisme et met en avant la normalisation ; la violence est assimilée au terrorisme à quoi répond la pacification. Dans cette stratégie du fort au faible on perd vite la mesure, on perd de vue que la légitimité d'un ordre social dépend de la capacité de tenir compte de l'état de nécessité et de proportionner les réponses aux transgressions.

Illustration uniquement disponible dans la version PDF.
« Chirac en prison, Bové à la maison version japonaise » - http://www.jca.apc.org/attac-jp/

Attractivité fiscale, non ! Attractivité globale oui !

Par Vincent Drezet

Les récents chiffres publiés par l'OCDE en matière d'investissements directs étrangers[1], les annonces du gouvernement et le débat qui les entourent l'ont encore montré : il faut s'approprier la question de l'attractivité du territoire français afin de ne pas la laisser enfermée dans le piège de la « nécessaire » baisse des prélèvements obligatoires et du « trop d'impôts, trop d'état, trop de charges sociales… ». Le discours dominant s'appuie en effet sur l'insécurité économique et sociale et, sur l'air du « trop de prélèvements entraîne la fuite des cerveaux, éloigne les investisseurs et conduit à moins de croissance donc moins d'emplois », prétend ainsi justifier la baisse des impôts (notamment des impôts progressifs) et des « charges » sociales, ou encore la création de zones franches et de statuts fiscaux dérogatoires bref, autant de mesures répondant aux préceptes néo-libéraux bien connus mais franchement opposés à la conception d'une fiscalité juste, instrument de financement du secteur public, de redistribution et de correction des inégalités.

Doit-on donc encore et toujours s'adapter à la mise en concurrence des systèmes fiscaux et sociaux des états (« mondialisation oblige ») et ainsi accepter l'alignement par le bas ? La question de l'attractivité nous enseigne l'inverse !

L'attractivité fiscale comme élément central

La question de l'attractivité telle qu'elle est posée est sans fin ; il faudrait continuer à baisser notamment l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés. La raison ? Tout serait plus bas ailleurs ! C'est l'argumentation des comparaisons internationales qui mérite cependant que l'on s'y penche un peu plus. Ainsi , la part des impôts sur le revenu et sur les sociétés dans le total des recettes fiscales dans les pays référents est la suivante :

Pays / Impôt sur le revenu (personnes physiques) / Impôts sur les sociétés

France / 18.0 / 7.0
Royaume Uni / 29.2 / 9.8
Etats Unis / 42.4 / 8.5
Japon / 20.6 / 13.5
Suisse / 30.6 / 7.9
Australie / 36.7 / 20.6
Canada / 36.8 / 11.1
Belgique / 31.0 / 8.1
Moyenne OCDE / 26.0 / 9.7
Moyenne UE / 25.6 / 9.2

(source : OCDE, données 2000)

Il est instructif de comparer ainsi l'importance des principaux impôts concernés par les baisses engagées et/ou programmées sur la base d'un renforcement de l'attractivité avec d'autres pays souvent cités en exemple. Eh oui, l'impôt français n° 1, c'est la TVA (45% des recettes fiscales) ; impôt indolore et injuste, qui touche tout le monde, indépendamment de sa situation !

Les délocalisations ; un épouvantail !

Concernant les délocalisations des personnes physiques, elles n'ont pas augmenté contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire. La Direction Générale des Impôts a ainsi établi que le nombre total de contribuables ayant transféré leur résidence à l'étranger s'est élevé à 25.000 personnes sur 1997 et 1998. L'étude (la plus récente connue à ce jour) précise que « ce chiffre est de la même ordre de grandeur que par le passé. Il intègre les mouvements normaux d'étrangers ou de français dont les impératifs professionnels impliquent ces déplacements et sont compensés par des mouvements inverses » : il n'est donc pas significatif d'une « fuite des cerveaux ».

Des taux d'imposition « confiscatoires » ?

Qui n'a pas entendu parler du taux marginal d'imposition de l'impôt sur le revenu (IR) ? « Confiscatoire » et « décourageant » reviennent souvent. Là encore, on avance des comparaisons internationales pour justifier les remises en cause de l'IR. Mais ici aussi, comparaison n'est pas raison, et on oublie trop souvent de rappeler le poids de l'impôt sur le revenu en France (cf ci-dessus) ou de préciser ce taux, qui n'est pas le taux effectif d'imposition (c'est à dire le rapport entre impôt payé et revenus déclarés) ne tient pas compte des abattements et réductions de toute sorte permettant d'en réduire substantiellement la base et donc au final l'impôt à payer. Enfin plus largement, des travaux[2] ont permis de constater que les variations des taux d'imposition sur le revenu n'ont pas entraîné de changements notables dans le comportement des hauts revenus durant tout le vingtième siècle.

Malgré tout, l'acharnement à baisser le poids de l'impôt sur le revenu continue et un programme pluriannuel de réduction de l'IR a été lancé en 2002 alors que de nombreuses réformes sont déjà venues entamer son importance par le passé (incitations par réductions ou déductions, prime pour l'emploi). En effet, il a déjà baissé de 14% en 20 ans et le nombre de foyers imposables est passé de 61% en 1995 à 50% en 2000. En outre, le nombre de tranches est passé de 12 à 7. Au final, le nombre de contribuables payant plus de 100.000 francs d'impôt à baissé de 7.1% entre 1993 et 1996 (source : Minéfi) Ces baisses se font donc d'abord au bénéfice des hauts revenus ce qui favorise avant tout leur épargne. Alors l'IR ; impôt « peau de chagrin »

? C'est bien sur à craindre car sa progressivité, qui lui confère un caractère de justice fiscale indéniable, le rend insupportable aux yeux des néo-libéraux.

Concernant l'IS, on se contentera de noter pudiquement la place de la France au regard des autres pays concurrents ainsi son amaigrissement entamé par le précédent gouvernement (tranche de 15% sur les 38.120 premiers euros de bénéfices et suppression de la majoration de 10% instituée en 1995 par exemple).

Une attractivité globale réelle !

L'attractivité ne se limite donc pas au seul horizon fiscal. C'est bien d'attractivité globale dont il est question. A ce sujet, la France est d'ailleurs bien placée. Les rapports du Conseil Economique et Social[3] et du Conseil d'Analyse Economique[4] confirment que la France dispose d'un environnement de qualité voire déterminant dans l'approche de l'attractivité générale du territoire. Ainsi, les récents travaux de l'Agence française des investissements internationaux[5] montrent par exemple la résistance de la France à la baisse générale des investissements, cette approche étant confortée par celle de l'OCDE.

Avec un taux de prélèvements obligatoires d'environ 45%, et si on suit les théories édictées, il ne devrait y avoir aucune entreprise en France ! Or l'attractivité ne se résume pas à une fiscalité minimale. A l'attractivité fiscale, il faut opposer l'attractivité globale du territoire qui résulte d'un environnement de qualité : système éducatif performant formant une main d'œuvre qualifiée, système de santé reconnu (cf OMS), infrastructures publiques, système d'aides publiques le plus développé des pays de l'OCDE... Cette attractivité réelle est bel et bien un atout que les prélèvements obligatoires contribuent à financer et à entretenir.

L'attractivité sert aujourd'hui d'alibi à ceux dont les vues sont connues : façonner une société à leurs intérêts privés en éliminant les dispositions juridiques entravant leur course au profit (législation fiscale et sociale notamment). L'argument replacé dans sa vraie dimension permet pourtant de dire en quoi les solidarités et l'intérêt général sont tout simplement primordiaux. On est alors bien loin de la trentième place (classement de Davos) dans la compétition internationale, telle que le Premier Ministre l'a trop rapidement avancée voici un an ! Enfin, concernant les prélèvements obligatoires, la question n'est pas celle de leur baisse dogmatique mais bien de l'évolution nécessaire de leur structure, pour que la justice fiscale soit un élément moteur de la justice sociale. Mais ceci appelle un autre débat !

Contact pour cet article. drezet.vincent@wanadoo.fr

------

[1] La France, deuxième terre d'accueil des investissements derrière la Chine !
[2] Thomas Picketty « Les hauts revenus en France au 20ème siècle ».
[3] C.E.S. : « Renforcer l'attractivité de l'économie française au service de la croissance et de l'emploi », partie « Renforcer nos atouts » 2003.
[4] C.A.E. : "Compétitivité », 2003.
[5] Analyses suite à la publication des résultats 2002 de la balance des paiements par la Banque de France, 2003.

Le vaudeville arc-en-ciel de la taxe de type Tobin

Par Isabelle Franck, Permanente à Entraide et Fraternité/Vivre ensemble et coordinatrice du réseau d'Action contre la spéculation financière, et Arnaud Zacharie, Directeur de recherche au CNCD et porte-parole d'ATTAC-Belgique

La taxe sur les transactions financières internationales (type Tobin) a déjà fait couler beaucoup d'encre. La France a été le premier pays de la zone euro à voter une loi en sa faveur. En Belgique, le travail de sape du mouvement altermondialiste a débouché sur un projet de loi qui devait être voté avant la fin de la législature arc-en-ciel. C'était sans compter sur l'absentéisme répété de plusieurs députés et sur les nombreux « coups bas politiques » des libéraux. Le projet de loi, ainsi laissé en suspens, sera-t-il intégré à la nouvelle déclaration gouvernementale ? L'enjeu pourrait être de taille au vu des positions de certains gouvernements importants.

Une idée vieille de trente ans

Depuis quelques années, un large mouvement citoyen international se mobilise pour demander l'établissement d'une taxe sur les transactions financières internationales. L'idée de taxer ces transactions vient de James Tobin, prix Nobel d'économie 1981 et ex-conseiller du président J.F. Kennedy, qui proposait en 1972 de « mettre un grain de sable dans les rouages de la finance internationale » pour répondre à l'instabilité provoquée un an plus tôt par l'abolition des Accords de Bretton Woods. La « taxe Tobin », nom donné à sa proposition, ne visait que les échanges de devises sur le marché des changes, taxés uniformément à hauteur de 0,25%.

Evidemment, une telle taxe ne suffirait en rien à empêcher les crises financières constatées ces dernières années. Elle ne modifierait pour ainsi dire que marginalement le fonctionnement des marchés financiers. En outre, depuis la proposition originale de James Tobin, les marchés financiers ont fortement évolué. C'est pour cela que de nombreuses variantes ont été proposées depuis lors, à commencer par l'idée de l'économiste allemand Paul Bernd Spahn, qui consiste à augmenter automatiquement la taxe faible et permanente de Tobin lorsque les cours dépassent une zone de fluctuation définie. Cette sorte de taxe à deux

vitesses, fixée en période de stabilité à 0,01 ou 0,05% et pouvant atteindre jusqu'à 100% en cas de forte instabilité, vise à freiner, en les rendant très chères, les ventes massives de capitaux responsables de l'effondrement des cours. La mise en place d'une telle taxe est simple, grâce à la centralisation informatique de la liquidation des transactions. L'idéal serait qu'elle soit appliquée à l'échelle mondiale, mais l'Union européenne pourrait faire office de pionnier.

Une telle taxe présente de nombreux avantages. Elle serait un instrument de stabilisation des flux à la disposition des autorités monétaires. Elle pénaliserait fortement les allers-retours spéculatifs à court terme sans freiner les investissements productifs à plus long terme. Elle suppose une « traçabilité » des transactions financières internationales et serait donc un instrument de lutte contre la criminalité financière. Elle implique en outre un accord politique international et représenterait un premier pas vers la reprise en main des marchés financiers par les pouvoirs publics. Enfin, elle dégagerait annuellement un produit fiscal de plusieurs dizaines de milliards d'euros et pourrait contribuer à financer le développement durable des pays du Sud.

Seule ombre au tableau : il n'existe pas de gouvernement mondial, ni même de gouvernement européen élu sur lequel faire pression directement. Le processus de mondialisation étant inter-gouvernemental, les citoyens du monde doivent faire simultanément pression sur leurs gouvernements respectifs pour les inciter à prendre une décision collective. C'est notamment pour cela qu'ils se réunissent lors des sommets du G7 ou du Conseil européen, désormais fortement médiatisés.

Mais un autre type d'action, moins connu, consiste à travailler dans chacun des pays pour inciter chaque gouvernement à voter une loi l'engageant à appliquer la taxe de type Tobin dès que les autres gouvernements de la zone euro l'auront imité. Début 2000, l'Assemblée nationale française, poussée dans le dos par la naissance de l'association ATTAC (association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens), était la première à voter une telle loi. En Belgique, un travail de fourmi a été réalisé par le mouvement citoyen, mais aucune loi n'a finalement été votée.

Le travail de fourmi des associations belges

Dès mai 1999, le réseau belge d'action contre la spéculation financière - composé des deux syndicats FGTB et CSC, de la toute jeune section belge d'ATTAC et de dizaines d'ONG et d'associations - organise à Bruxelles une interpellation des candidats aux élections de juin. Tous se déclarent en faveur d'une telle taxe. Dès le début de la législature arc-en-ciel, le réseau entame un dialogue avec chacun des partis. En novembre 1999, cela débouche sur le dépôt d'une résolution au Sénat par Jacky Morael (Ecolo), suivi un mois plus tard par Philippe Mahoux (PS). En 2000, cela suscite la création, par des parlementaires de nombreux partis, d'un groupe « taxe Tobin » au Parlement fédéral. Cette initiative débouche sur la création d'un groupe de travail de la Commission des Finances et Affaires économiques au Sénat. Ce groupe de travail procède à de nombreuses auditions d'experts qui amènent le Sénat à voter à une large majorité une résolution affirmant que la taxe de type Tobin est « faisable et souhaitable » et que son instauration n'est qu'une question politique. Cette conclusion est exprimée publiquement en juin 2000 lors d'un colloque organisé au Parlement.

En septembre 2001 à Liège, la question de la taxe de type Tobin est mise à l'agenda de l'insondable Conseil des ministres des Finances européens, sur fond de première manifestation commune entre les syndicats, les ONG et ATTAC et du Congrès européen citoyen rassemblant 1 200 personnes au Sart-Tilman. Dix jours après les attentats terroristes, la taxe est cependant rejetée bien loin dans les priorités des ministres européens. En mars 2002, après plusieurs mois de collaboration entre le réseau et des parlementaires de plusieurs partis de la majorité et de l'opposition, une proposition de loi est déposée à la chambre. Elle prévoit l'instauration d'une taxe de type Tobin au niveau de la zone euro, pour autant qu'une majorité de pays de la zone le décident[1].

Puis les mois passent… Pendant neuf mois, le projet de loi, annoncé avec grand fracas dans les médias par les « partenaires politiques », reste au frigo.

La dernière ligne droite tragi-comique de l'arc-en-ciel

Après neuf mois d'attentes et d'interpellations répétées des associations, le projet de loi est enfin ressorti du frigo le 18 février 2003, lorsque la Commission des Finances et du Budget de la chambre se livre à une nouvelle audition d'experts, à la demande du ministre des Finances Didier Reynders, toujours soucieux de gagner du temps. Suite à cette nouvelle audition, le vote du projet de loi est enfin fixé le mardi 11 mars 2003. Mais ce n'était là que le début d'un mauvais film politique. Résultat du vote : pas de quorum (sur 17 membres de la Commission, 9 doivent être présents pour q'un vote ait lieu) ! Retour le même jour à 14h00 : toujours pas de quorum ! Une heure plus tard, le quorum est enfin atteint, mais seuls quatre dossiers sont traités sur treize, la taxe Tobin n'en faisant pas partie !

Le mercredi 26 mars, on prend (presque) les mêmes et on recommence. Résultat du vote : le ministre des Finances Didier Reynders lit pendant près d'une heure un avis défavorable de son administration fiscale daté du 2 octobre 2002 et rédigé en néerlandais. Le président de séance, Olivier Maingain (MR), suspend la commission pour distribution du document. Le député Van Weddingen (MR) exige, comme la loi le lui permet, la traduction en français du document avant que le vote ait lieu. Plusieurs députés (Leen Laenens (Agalev), Dirk

Vandermaelen (SP-a), Gérard Gobert (Ecolo) et Karine Lalieux (PS)) dénoncent ces manœuvres politiciennes et exigent un vote… qui n'aura pas lieu.

Dernier rendez-vous de l'arc-en-ciel sur la question, le lundi 31 mars… et nouvel épisode de la saga tragi-comique : le député Van Weddingen (MR), trop content sans doute d'avoir enfin trouvé un texte en français sur le sujet, lit un chapitre entier d'un livre de Dominique Strauss-Kahn, critique sur la taxe Tobin et ignorant les travaux récents comme ceux du professeur Spahn. Curieuse technique de citer Strauss-Kahn, ex-ministre des Finances du gouvernement Jospin, celui-là même qui reste à l'heure actuelle le seul à avoir voté en Europe une loi en faveur de cette taxe ! Quoi qu'il en soit, un peu de patience permet d'arriver au moment du vote. Mais c'était trop beau pour être vrai : certains députés libéraux sont absents, d'autres ont quitté la salle peu avant. Reste l'espoir d'une majorité alternative sans les libéraux, mais il manque un député CD&V pour que le quorum soit atteint. Suspension de séance. Rideau.

Quid pour la prochaine déclaration gouvernementale ?

Face à une telle démission politique aussi près de la ligne d'arrivée, on ne peut que constater le « tout ça pour ça » de la consultation citoyenne et, in fine, s'interroger sur ce que signifie au juste « faire de la politique autrement ». Le double jeu des libéraux a fortement pesé dans la balance, le sempiternel contre-argument d'une « bonne idée inapplicable car impliquant l'accord de nombreux gouvernements » s'étant subitement mué en simple « mauvaise idée » au moment du vote du projet de loi en Commission.

Pourtant, un tel vote permettrait de lancer une réelle dynamique politique. Dans la foulée du vote d'une « loi Tobin » par la France, l'Allemagne l'a inscrite dans sa déclaration gouvernementale en 2002. Une initiative similaire du nouveau gouvernement belge permettrait de former un axe « Paris-Berlin-Bruxelles » en faveur d'une telle taxe en Europe. Si on y ajoute les déclarations positives de pays aussi importants que l'Inde, le Canada ou le Venezuela, on se rend compte que l'idée d'une taxe sur les transactions financières internationales est loin d'être morte. A condition que certains gouvernements passent enfin de la parole aux actes.

----

[1] Proposition de loi (Mme Karine Lalieux et M. Jacques Chabot) modifiant, en vue d'instaurer une taxe sur les mouvements internationaux de capitaux, le Code des taxes assimilées au timbre et la loi organique du 27 décembre 1990 créant des fonds budgétaires, n° 1606/1.

Brèves d'OMC

Par omc.marseille

1/ Aucun progrès à la dernière mini conférence chargée d'aplanir les difficultés avant Cancun :

31 Ministres du Commerce se sont réunis en mini conférence à Charm el Cheihk (Egypte) les 21 et 22 juin 2003 pour tenter de trouver des solutions aux blocages actuels dans les négociations du round de Doha. Cette conférence succédait à deux autres tenues depuis Doha. Le DG de l'OMC Supachai y a exprimé ses préoccupations devant le manque de volonté politique et le peu de dynamisme qui s'en dégagent.

Il y a d'abord été question de la réforme de la PAC en Europe, beaucoup de participants estimant qu'une évolution de l'Europe à cet égard était nécessaire pour faire bouger les choses dans leur ensemble.

Au sujet de l'accès aux médicaments essentiels, les USA ont dit qu'ils en discutaient avec leur industrie pharmaceutique et avec les pays africains, de même qu'avec les principaux producteurs de médicaments génériques du Sud, Inde et Brésil notamment. H.Bale, président de la fédération internationale des industries pharmaceutiques, présent à la conférence, a déclaré que "on nous blâme à tort d'empêcher que des progrès soient réalisés dans certains parties de la négociation". Il a quand même ajouté que "ce serait largement exagéré et que ce serait une grave erreur" d'accorder à des pays plus avancés, tels que l'Inde ou la Chine les mêmes droits qu'à "des pays pauvres comme Haïti, la Namibie ou le Bengladesh".

Les ministres se sont en outre mis d'accord pour intensifier les négociations sur les sujets dits de Singapour (investissements, transparence dans les marchés publics, facilitation du commerce, politique de la concurrence). Cependant l'Inde a exprimé ses plus profondes réserves sur ces chapitres estimant le lancement de négociations prématuré.

La prochaine et dernière mini Conférence avant Cancun doit avoir lieu à Montréal fin juillet et devrait donner lieu çà des manifestations contre l'OMC.

2/ Les sujets de Singapour ne font pas recette :

On a également continué à discuter de ces sujets lors de réunion du Conseil des Marchandises de l'OMC du 12 Juin 2003.

Les délégués ne sont arrivés à aucun consensus sur la facilitation du commerce. Les PED (Chine et Brésil notamment) s'opposent au lancement de négociations en vue de parvenir à un accord contraignant pouvant faire l'objet d'un règlement des différends tel qu'envisagé par l'UE. Pour l'Inde, cette matière devait recevoir une application autonome et pour la Malaisie, les règles actuelles étaient suffisantes. Pourquoi passer par l'OMC alors qu'il existe déjà des organisations telles que l'Organisation Mondiale Douanière ? On peut douter que des engagements d'assistance technique et

de création de capacités de la part des pays développés, tels que demandés par certains pays comme l'Egypte pour accepter la négociation, répondraient parfaitement au manque de ressources financières des PED, ou des priorités plus importantes existent.

Pas de changement non plus en ce qui concerne la transparence dans les marchés publics. L'UE a reconnu que sans éliminer la corruption, la transparence la réduirait. Pour elle, en réponse aux inquiétudes des PED, les gains obtenus par l'introduction de la concurrence seraient supérieurs aux coûts administratifs que la mesure entraînerait. Alors que la présentation de l'UE recevait l'approbation des USA, la Malaisie, les Philippines, l'Egypte, l'Inde et la Chine l'ont critiqué ne voyant aucun avantage à un accord au sein de l'OMC. Pour certains l'UE doit prouver ce qu'elle avance. Ce n'était pas du ressort de l'OMC de combattre la corruption et il valait mieux le laisser aux autorités gouvernementales.

Le consensus pour lancer des négociations sur les sujets de Singapour ne semblent donc pas pour demain. D'autant que les cas de la facilitation du commerce et de la transparence sont les plus simples à traiter. C'est d'autant plus vrai pour les sujets plus contestés des investissements et de la politique de concurrence.

3/ Les USA menacent l'Egypte si elle ne se joint pas à la plainte US contre l'UE sur les OGM:

Dans une lettre qu'elle a adressée à l'Organisation européenne des Consommateurs, l'Egypte a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention de se joindre à la demande arbitrale lancée par les USA dans son différend avec l'UE sur les OGM. L'Egypte subit actuellement de fortes pressions pour se joindre à la demande des USA. Dans une lettre qu'il a adressé au ministère des AE égyptien, le Président du Comité des Finances au Sénat a laissé entendre qu'une décision contre la plainte US pourrait endommager la perspective d'un accord de libre-échange avec les USA: "Un des critères qui doit servir à déterminer avec qui les USA doivent négocier de futurs ALE est de savoir si un pays partage avec eux la même vision du système commercial global. Je voudrais bien pouvoir inclure l'Egypte dans ce camp".

La Nouvelle-Zélande et le Pérou ont déjà rallié le "camp" US comme tierces parties.

Dans sa réponse à la demande de consultations, l'UE a fait remarquer que, à sa connaissance, aucune exportation d'Australie, du Chili, de Colombie, du Mexique, de Nouvelle-Zélande ou de Pérou ne semblait affecteé par les mesures prises par l'UE en matière de biotechnologie et que différents états australiens avaient édictés différents moratoires sur les cultures commerciales à base d'OGM ou que le Mexique avait suspendu l'autorisation de production commerciale à grande échelle de maïs à base d'OGM en raison de ses préoccupations sur ses effets potentiels sur les récoltes traditionnelles. Enfin que "aucun organisme vivant modifié ne peut pour l'instant être produit ou introduit en Nouvelle-Zélande" par le fait de sa législation ou que les aliments transgéniques et les OGM ne sont pas autorisés à l'importation, la vente, la production ou la mise sur le marché au Pérou. Le différend" peut donc avoir d'importantes conséquences" dans ces pays.

4/ Les USA sur la défensive face à 3 propositions portant sur les règles anti-dumping :

La première portait sur l'interdiction de la pratique "zéro" dans le calcul des marges de dumping. Cette pratique ignore les ventes qui sont réalisées à des prix supérieurs à ceux du marché local, élevant ainsi artificiellement les marges de dumping et autorisant donc à prélever des droits anti-dumping plus importants. Les USA qui l'utilisent ont affirmé qu'il fallait en débattre lors des négociations et non en règlement des différends, faisant référence au cas initié par l'UE contre les USA.

La seconde proposition appuie l'établissement d'une échelle de prix, forme alternative, moins brutale, aux taxes anti-dumping, exigeant des exportateurs de relever leurs prix à l'export afin d'éliminer l'impact négatif du dumping. Les USA se sont inquiétés que ce système puisse imposer cette alternative aux mesures anti-dumping à une partie qui ne l'aurait pas choisie.

La troisième voudrait rendre obligatoire l'élimination des droits anti-dumping excédant le dommage que le dumping a causé à l'industrie locale. Les USA ont affirmé qu'une telle approche ne reflétait pas le poids du dommage causé aux parties.

5/ Les Africains ne veulent pas entendre parler des sujets de Singapour et mettent en cause les pratiques de l'OMC:

Réunis à Maurice les 19 et 20/06/2003 pour établir une position commune avant Cancun, les ministres du Commerce de l'Union Africaine ont indiqué qu'ils étaient particulièrement préoccupés que les dates butoirs prévues sur les problèmes agricoles et l'accès au marché des médicaments essentiels concernant les pays pauvres n'aient pas été respectées. Ils ont appelé à ce que l'OMC se fixe en priorité la prise en compte de leurs problèmes de développement dans le cadre des accords existants plutôt que de vouloir débuter de nouvelles négociations sur les sujets dits de Singapour. Experts et ONG qui participaient à la réunion se sont plaints du manque de transparence et ont déclaré que l'Afrique était marginalisée dans les négociations commerciales. "Les pratiques anti-démocratiques et de manipulation qui sont apparues à Doha, par exemple les nominations de Soutiens des Présidences constitués en groupes de travail informels qui rendent des décisions anti-démocratiques sur des sujets essentiels, ont été institutionnalisées à l'OMC dans la course vers Cancun.".

6/ Multiplication des réunions informelles à l'OMC avant Cancun :

Les délégués du commerce à l'OMC ont entamé une série de réunions informelles, sous l'autorité du DG et Président du Comité des Négociations Commerciales Supachai Panitchpakdi et du Président du Conseil Général Perez del Castillo. Les Chefs de délégation se réunissent pour étudier un certain nombre de sujets identifiés fin en mai dernier par Supachai sous la forme d'une check-list qui inclue touts les secteurs actuellement en négociations. Des négociations informelles auraient également débuté sur un projet de texte pour Cancun, incluant tous les secteurs de la check-list. Des délégations et des associations de la société civile ont fait connaître leurs préoccupations que ces Présidences dictent le processus préparatoire et ont demandé que les différences de position se reflètent dans le projet de texte. La prochaine réunion du Comité des Négociations, où tous les membres pourront connaître des derniers progrès réalisés dans les réunions informelles, aura lieu mi juillet et celle du Conseil Général 10 jours plus tard. Aucune autre réunion n'est prévue avant Cancun.

7/ Pour renforcer l'institutionnalisation de l'OMC, Supachai s'entoure d'un comité "d'experts" :

Présidé par l'ancien DG du GATT/OMC, Peter Sutherland, président de la banque d'investissements Goldman Sachs GB qui déclarait naguère : "Aucun de ceux qui se trouvaient dans les rues de Seattle n'a une once de légitimité". Ce comité comprendra entre autre le co-président d'Unilever et Jagdish Bhagwati qui est un gourou de la mondialisation.

Après Seattle, celui-ci affirmait : "Tony Blair a été géant ! Il en a ! C'est le leader qu'il nous faut" et a applaudi un député anglais qui s'en prenait à ces "ONG anti-capitalistes".

Contact pour cet article. Omc.marseille@attac.org

La tolérance zéro, c'est, tout bêtement, l'intolérance maximale

Par Gustave Massiah

Si la politique intérieure de Jacques Chirac était à la hauteur de sa politique extérieure, il aurait pu être un des grands présidents de gauche de la France. Certes, ses positions sur la guerre américaine et ses déclarations tiers-mondistes doivent beaucoup au fondamentalisme de l'administration Bush et à la défense d'intérêts économiques français, parfois tout aussi contestables, mis à mal par l'hégémonie unilatérale. Sans pour autant sombrer dans l'angélisme, ce sont des contradictions qui restent bonnes à prendre dans le contexte international.

En politique intérieure aussi, Jacques Chirac aime bien chevaucher les idées qui brillent ; et probablement les trouve-t-il bonnes quand il les prononce. Mais, elles ne l'empêchent pas de mettre en ouvre une politique exactement inverse. Il faut se pincer quand, au rassemblement mondial des jeunes agriculteurs, il déclare à propos des OGM : “ Il faut s'assurer qu'ils répondent à de réels besoins et que le principe de précaution, qui est essentiel, est bien respecté. Il faut s'assurer également que les OGM ne deviennent pas un facteur de dépendance supplémentaire des agriculteurs des pays en développement, notamment à l'égard des entreprises productrices de semences. Toutes ces conditions ne me paraissent pas remplies aujourd'hui. ” Déclarations qui suivent l'acharnement du ministère public à faire condamner les syndicalistes paysans qui s'opposent aux OGM et qui précédent de quelques jours l'incroyable déploiement de forces qui met en scène l'arrestation de José Bové. Mise en scène renouvelée une semaine plus tard pour traîner cinq syndicalistes ouvriers du Nord devant un juge d' instruction au lieu de les convoquer normalement pour les entendre.

Cette contradiction n'est qu'apparente. Jacques Chirac sait bien que la droite française dans sa majorité n'approuve pas ses envolées et n'apprécie pas la distanciation, même relative, avec son grand frère états-unien. Il entend les critiques de son camp et peut-être se souvient-il que c'est dans la droite que se décide la mise à l'écart de Charles de Gaulle en 1969. Comment cette droite pourrait-elle ne pas être séduite par le caractère antisocial, réactionnaire et répressif de la politique gouvernementale ? Conformément à l'essence même des politiques ultralibérales et conservatrices, le gouvernement met en ouvre, avec entêtement et constance, un gigantesque transfert de richesses ; il accélère la redistribution des pauvres vers les riches. D'un côté, il s'attaque à l'aide médicale aux plus démunis, à la réduction du temps de travail, à l'indemnisation du chômage. De l'autre il allège la fiscalité pour les familles les plus aisées et remet en cause l'impôt sur les fortunes. Il facilite la fantastique propension des entreprises à licencier, " Vouloir les en empêcher, déclare François Fillon, c'est comme vouloir empêcher la maladie. " Le gouvernement accentue la précarisation en minant les systèmes de protection sociale. La réforme des retraites illustre cette évolution. Il ne s'agit pas d'amener les salariés à travailler plus longtemps, alors même qu'on licencie ; il s'agit de diminuer les revenus des vieux, de précariser l'ensemble en introduisant une incertitude sur les retraites et de ponctionner les revenus de tous en les amenant à cotiser à des “ fonds de pension ” et autres régimes complémentaires.

La mobilisation sociale conteste le coeur de cette politique. Elle a révélé un refus profond de cette orientation et l'apparition d'une nouvelle radicalité, c'est à dire de la prise de conscience qu'il faut prendre les choses à la racine. La criminalisation de toute contestation, de toute révolte, de tout refus est une des

réponses à cette prise de conscience. Elle s'inscrit dans la montée de la pensée sécuritaire qui culmine dans l'idéologie policière spectaculaire qui accompagne la “ tolérance zéro ”. Cette conception policière de l'Histoire est largement partagée. Elle est assumée sans complexe et même avec une certaine délectation par la droite. La gauche institutionnelle ne paraît toujours pas se rendre compte de la profondeur du discrédit qu'elle a gagné en se ralliant au camp des forts et des réalistes, en succombant aux certitudes et aux délices de la pensée sécuritaire et en la légitimant.

Après s'être faufilée presque honteusement dans les discours politiques, la pensée sécuritaire a fini par en occuper tout l'espace. Elle a préparé puis accompagné la montée des nouvelles alliances populistes. Elle se traduit aujourd'hui sans complexes dans des politiques qui en dévoilent la nature. Les dernières mesures discutées en France sont significatives. Les ennemis ce sont les jeunes, les pauvres, les étrangers ; ils le sont par nature. Ils menacent les personnes et les biens, ils sont violents, envahissent l'espace public, occupent les propriétés. Et pourtant, les dangers ne sont pas tellement plus grands qu'avant, la violence n'est pas nouvelle, les “ barbares ” ne sont pas plus nombreux ni plus envahissants. C'est leur acceptabilité qui a changé, et la crainte qui a grandi. De quoi nos sociétés ont-elles donc peur ?

L'évidence sécuritaire n'est pas tombée du ciel, elle a été construite. L' idée de la continuité entre les petites incivilités et la grande délinquance se revendique du bon sens, elle n'a aucun fondement scientifique ; elle permet surtout d'éviter toute interrogation sur la grande criminalité. Foin des faiblesses coupables, il suffirait de montrer sa force pour en finir avec l'insécurité. Inutile de s'interroger sur les causes et les responsabilités, sur la nature de cette insécurité, il suffit de constater qu'elle est là et de s'interroger sur la manière de la faire disparaître. Seuls des esprits faibles perdent leur temps à s'interroger sur le pourquoi, les réalistes, les efficaces savent qu'il faut se concentrer sur le comment !

Pour pouvoir stigmatiser les pauvres, il faut bien d'abord convaincre qu'il n'y a pas de rapport entre violence et pauvreté. C'est là que la démarche a été habile, elle a consisté à démontrer qu'on ne pouvait pas tout expliquer par la pauvreté pour inverser la charge de la preuve. Aux pauvres et aux étrangers de faire la preuve de leur innocence ! D'autant que dans le fond, on est persuadé qu'ils auraient toutes les raisons de se révolter, ce qui suffit bien à les rendre suspects. Il a fallu ensuite disqualifier la prévention pour laisser place nette à la gestion de l'exclusion par la répression. Pour autant, au-delà de la bonne volonté de ceux qui s'y sont engagés peut-on qualifier de préventives les politiques sociales, scolaires, urbaines qui ont été mises en ouvre ? Ont-elles fait reculer les inégalités, les discriminations, les rapports de domination, la précarisation, les humiliations ? Avec le cours dominant de la mondialisation qui s'est imposé aux sociétés, l'insécurité sociale est une réalité de plus en plus largement vécue ; les crises financières répétées, les risques environnementaux majeurs et les bruits de guerre ont accru l'insécurité dans l'avenir.

On peut remettre en cause le discours dominant et montrer la nature des politiques à l'ouvre sans tomber dans l'angélisme. La violence existe, la comprendre n'est pas la justifier, d'autant que les comportements violents s 'inscrivent dans la stratégie qui en a besoin pour se légitimer, et pourrit l'espace qui leur est laissé. Le péril pour toute la société est dans l' enfermement d'une culture de l'échec, de la paupérisation des moyens d' expression, de la perte de repères. L'exclusion d'une partie d'elle-même gangrène toute la société.

Si la gestion sociale ne suffit pas et qu'on refuse d'imaginer qu'une révision déchirante s'impose, il faut alors “ bétonner ” et la porte est ouverte à la répression. La diabolisation des jeunes et des lieux, banlieues et quartiers, renvoie à une stratégie de lutte contre l'ennemi de l' intérieur : la gestion du social trouve ses sources dans la gestion du handicap ; la référence aux valeurs renvoie au moralisme et met en avant la normalisation ; la violence est assimilée au terrorisme à quoi répond la pacification. Dans cette stratégie du fort au faible on perd vite la mesure, on perd de vue que la légitimité d'un ordre social dépend de la capacité de tenir compte de l'état de nécessité et de proportionner les réponses aux transgressions. Mais, la réponse en termes d'apartheid, de ghettos et de réserves se paye très cher ; en dressant des barrières de protection, on s' enferme soi-même, et l'inquiétude se nourrit d'elle-même ; refuser l'autre, c'est toujours se refuser soi-même. La société que l'on construit devient vite invivable. Peut-on donner une meilleure définition de l'intolérance maximale que la tolérance zéro ?

Gustave Massiah
Contact pour cet article guma@globenet.org

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.